

Une majorité absolue peut-elle se dégager au sein de l'Assemblée nationale ?

SI OUI, alors posons une autre question : cette majorité est-elle proche des options politiques du Président de la République ?

la confiance dans un premier temps de l'Assemblée nationale et qui peut Gouverner en bonne intelligence avec le Président de la République

majorité stable à l'AN ; sans cohabitation

si la réponse à cette seconde question est NON, alors il y a cohabitation avec constitution d'un nouveau Gouvernement qui a la confiance dans un premier temps de l'Assemblée nationale et qui peut Gouverner

majorité stable à l'A.N. ; avec cohabitation

si la majorité est une majorité non seulement relative, mais aussi de cohabitation, se pose une nouvelle question : cette majorité peut-elle s'entendre avec la majorité sénatoriale sur de nombreux textes ?

si OUI alors on a une cohabitation stable, via des votes houleux au sein de l'A.N., avec sans doute des usages par le nouveau Premier Ministre des mécanismes de parlementarisme rationalisé (art. 49 al. 3, 47 al.2 et 47-1 al. 2) et mais avec des majorités au cas par cas en commission mixte paritaire (CMP) sous réserve d'en convaincre à chaque fois la majorité sénatoriale

Cohabitation plutôt stable quoique sans majorité absolue

(majorité un peu instable, de cohabitation, mais qui fonctionne par des accords au cas par cas sur les futures lois en CMP, avec le Sénat)

si NON alors se pose une question la majorité relative est-elle une majorité de cohabitation (FP et ralliés ou RN et ralliés) ou est-ce une majorité proche des options du Président de la République (Renaissance, Horizons et ralliés)?

si NON alors le Premier Ministre aura des votes houleux au sein de l'A.N., avec sans doute des usages par le nouveau Premier Ministre des mécanismes de parlementarisme rationalisé (art. 49 al. 3, 47 al.2 et 47-1 al. 2)... mais sans pouvoir compter trop souvent sur des majorités au cas par cas pour faire passer des textes en CMP en accord avec le Sénat

Cohabitation sans doute très instable

(pas de majorité absolue à l'AN et de rares accords en CMP avec le Sénat) ; motion de censure probable au bout de quelques mois ou années sauf si une motion de censure serait trop dangereuse pour leurs signataires en cas de nouvelle élection législative) ; hypothèse à ce jour assez probable ; risque de **décrédibilisation** pour les dirigeants concernés mais aussi pour nos institutions elles-mêmes à qui les dirigeants de cohabitation auront peut-être envie de faire porter la responsabilité de leurs difficultés.

si la majorité à l'A.N. n'est que relative mais si elle est proche des options défendues par le Président de la République, alors on aura comme entre 2022 et 2024 des votes houleux au sein de l'A.N., avec sans doute des usages par le nouveau Premier Ministre des mécanismes de parlementarisme rationalisé (art. 49 al. 3, 47 al.2 et 47-1 al. 2) et mais avec des majorités au cas par cas en commission mixte paritaire (CMP) sous réserve d'en convaincre à chaque fois la majorité sénatoriale

Gouvernance sans cohabitation et plutôt stable quoique sans majorité absolue

(majorité un peu instable mais qui fonctionne par des accords au cas par cas sur les futures lois en CMP, avec le Sénat ; bref comme entre 2022 et 2024 mais avec sans doute une majorité un peu différente, plus proche du Sénat)